

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 12 SEPTEMBRE 2006

DATE DE LA CONVOCATION :	5.09.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	5.09.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	13
		CONSEILLERS ABSENTS représentés	2

L’an deux mille six, le 12 septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire**

Etaient présents : Messieurs CAPO CANELLAS, LEGRAND, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BELLONET, HALLEY, LE COUSIN, LEGOIS, PROUIN, SAILLY, SIMON conseillers

Etaient absents représentés : Messieurs BEAUVAIS, PASQUIS

Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération participation classes découvertes
Délibération redevance France Télécom
Délibération convention Centre de Gestion
Délibération location logement poste
Etat budgétaire à début septembre
Décision modificative de fonctionnement
Achat matériel cantine
Contrôle sécurité jeux
Adhésion fond de solidarité
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 4 juillet 2006

Après lecture du procès verbal, Monsieur le Maire apporte des informations concernant :

- le compte rendu du 6 juin (prise de possession d’un immeuble sans maître) – deux des héritiers ont seuls réglé les impôts pendant de nombreuses années et du fait de l’impossibilité de sortir de l’indivision avaient cessé de payer les impôts fonciers.

- Mur pro tec qui avait établi un devis pour le traitement de l’humidité à la Mairie. Le Conseil avait souhaité avoir d’autres devis et sur notre demande notre architecte a contacté d’autres entreprises et celles-ci ont répondu avoir arrêté leur activité car elles ne pouvaient garantir les traitements utilisés.

- Les grilles de l’école qui devaient être posées par l’entreprise Prouin avant la rentrée ne le seront qu’aux vacances de la Toussaint.

En l’absence d’observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

1. Délibération participation classes découvertes

La délibération n° 19 du 11 avril dernier autorisait le Directeur de l’Ecole Franck Innocent à organiser des classes découvertes et décidait de subventionner celles-ci. Après avoir examiné les prévisions de dépenses et recettes Monsieur le Maire propose d’allouer la somme de 3500 € à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 3500€ au profit de la coopérative scolaire.

2. Délibération redevance France Télécom

Monsieur le Maire explique au conseil que conformément au décret 2005/1676 du 27.12.2005, de nouvelles modalités de calcul sont applicables pour les installations de France Télécom, sur le domaine public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer les nouvelles modalités de calcul de redevances d'occupation du domaine public à savoir pour les :

Lignes -	20kms à 30€ =	600€
Cabine -	1m ² à 20€ =	20€
Sous répartiteur	0,50m ² à 20€ le m ² =	10€
Soit une redevance annuelle attendue de :		630€.

3. Délibération convention centre de gestion

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer au service remplacement du Centre de gestion qui permet de recruter temporairement un agent contractuel afin de pallier à l'absence d'un agent en raison : soit d'un congé de maladie, de maternité, de congé parental ou de formation. Il est aussi possible de faire appel à ce service pour faire face à un besoin occasionnel dû à un surcroît de travail ou à la transition liée au départ définitif d'un agent ou un besoin saisonnier. Cette adhésion se fait sous forme d'une convention qui définit, le contenu de la prestation, les obligations respectives des parties et les modalités juridiques et financières des interventions de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion de la Seine Maritime et autorise le Maire à signer la convention.

4. Délibération location logement poste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le départ du dernier receveur de la poste, le logement est inoccupé. Après différents travaux de rénovation, d'entretien, il propose de relouer cette maison. A cet effet, un bail doit être établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le bail avec les nouveaux locataires et fixe le montant du loyer à 500€ par mois.

5. Etat budgétaire à début septembre

Jean-François Capocanellas remet à chaque membre du Conseil un état détaillé à ce jour des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Il en explique certains points et il en résulte une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder sur la section de fonctionnement aux virements de crédit suivant :

-	- 4000€ au chapitre 11	Compte 6188 -4000
-	+4000€ au chapitre 65	Compte 6574 +3500
		Compte 654 + 500

6. Achat matériel cantine

Monsieur le Maire informe le conseil que différents appareils usagés de la cantine sont à remplacer. Divers devis ont été étudiés et l'entreprise Hmi-Thirode a été retenue pour une somme de 3574.28€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au remplacement des appareils ne fonctionnant plus et demande que cette dépense soit inscrite en section d'investissement du budget.

7. Contrôle sécurité jeux

Suite à la remarque faite lors du dernier conseil municipal concernant le contrôle des jeux de cour, Monsieur le Maire informe que ce contrôle a été effectué sur l'ensemble des jeux (école, stade). Il en ressort certaines anomalies et un devis pour fourniture et pose d'un panneau de basket détérioré est établi pour 569€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis et décide de procéder aux divers travaux afin d'être en conformité avec la législation et demande que cette dépense soit inscrite en section d'investissement du budget.

8. Adhésion fond de solidarité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune adhère depuis plusieurs années au Fonds de solidarité énergie (FSE) mais pas au Fonds Solidarité logement (FSL) et eau (FSE). Ces fonds étaient gérés par la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales.

Depuis le 1er janvier 2005 c'est le Département qui a repris la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble de ces dispositifs et il demande à la Commune son adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce fonds et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre le Département et la Commune.

9. Questions diverses

Monsieur le Maire adresse ses plus vives félicitations au :

- Président du Comité des Fêtes et à tous les bénévoles, acteurs de la Fête du village qui s'est déroulée fin août sur le thème des Années Folles.
- A Didier Legrand et Pierre Pasquis pour l'organisation et le bon déroulement du week-end sport et culture. La Commune a de nouveau remporté le challenge cette année et il félicite également tous les compétiteurs et supporters pour leur participation à cette joyeuse fête inter-villages.

Il fait part de courriers reçus de :

- Céline et Arnaud Anquetil, remerciant la commune pour les fleurs adressées à l'occasion de leur mariage.
- La Préfecture – Direction de l'Environnement – informant que Madame La Ministre de l'Ecologie avait donné l'autorisation de la construction de la crèche sous quelques réserves concernant les plantations sur les abords.
- La préfecture annonçant une randonnée cyclotouriste le 17 septembre dénommée les Rives de la Seine, et d'un rallye touristique pour voitures d'époque qui passera à Sahurs le samedi 21 octobre.
- Jean-François CARENCO, nouveau Préfet à l'occasion de sa nomination.
- Union sportive TCAR informant le Conseil que la ville de Darnétal ayant mis leur stade à disposition ils cessent ainsi d'utiliser notre terrain et tiennent à nous remercier de notre accueil depuis 2 saisons.
- L'INSEE, nous faisant part des résultats du recensement général de la population effectué en janvier. La population de Sahurs est de 1307 habitants.
- Bertrand Saive (vendeur de pizzas le samedi) informant que du fait d'un déménagement et d'une trop importante irrégularité de fréquentation, il arrêtera son commerce à Sahurs fin septembre.
- Service des bacs signalant un arrêt le jeudi 14 septembre de 10 à 12 heures pour contrôle de garantie du moteur changé récemment.

Il informe que :

- lors du Centre de Loisirs de juillet, un vélux a été abîmé à la salle polyvalente et que la réparation a été effectuée
- que le chauffe eau de la cantine présente une fuite et qu'il est en attente d'un devis
- que Jean Simon souhaite cesser de s'occuper de la location du mobilier de la salle polyvalente. Jacky Le Cousin se propose de le remplacer jusqu'à la fin du mandat. Monsieur le Maire remercie Jean Simon de s'être occupé bénévolement de cette location.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle le problème des illuminations de Noël évoqué en janvier dernier et pose la question de savoir s'il faut racheter des illuminations ou prendre un contrat de location avec une entreprise ?

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de procéder à une location de matériel pour illuminer la commune et charge Monsieur le Maire de contacter différentes entreprises afin de comparer les tarifs.

Madame Bertin, Messieurs Bazire et Le Cousin assisteront le Maire dans la consultation des entreprises.

10. Tour de table

Bernard Legois fait part de son inquiétude, car il pense que les travaux de réaménagement des bas cotés de la RD 351 entre Sahurs et Canteleu vont encourager les gens à rouler plus vite.

Stéphane Prouin pense que l'avenue des chênes de l'an 2000 aurait dû porter le nom de Chemin du Gal dont elle est la continuité, ce qui empêcherait les livreurs pour les entreprises de la Zone artisanale d'emprunter le chemin du Gal par le bas.

Jean-François Capo Canellas :

- signale la présence de 2 chiens errants sur la commune.
- Alerte à nouveau le Conseil sur le projet concernant le dépôt de granulats en face de la chaussée St Maur. Il a appris que le PAR avait d'autres projets d'implantation à venir et souhaiterait que le Port communique à la commune le schéma prévisionnel de l'ensemble des installations prévues. C'est ainsi l'ensemble de ces projets qui devront être intégrés dans les études d'impacts sonores, visuels etc....

Monsieur le Maire répond qu'il dispose d'un plan transmis il y a environ 6 mois mais qu'il va réinterroger le PAR.

Didier Legrand fait part de la satisfaction du personnel de la cantine suite à l'achat de matériel (éplucheuse et robot) et de la réorganisation des 2 services le midi. Il signale que l'alarme de la cantine se déclenche intempestivement et qu'une Assistante de Vie Scolaire est arrivée à l'école.

Il demande où en est l'installation de l'ADSL à l'école – il lui est répondu que diverses demandes auprès de France Télécom ont été faites et n'ont pas encore abouties et il informe que l'achat de matériel informatique serait nécessaire pour une classe.

Pascale Bertin fait appel aux bonnes volontés pour rédiger des articles pour le journal.

Yves Bazire demande :

- que des réserves soient posées pour les travaux de la Rue de Bas (joints et pavés)
- où en est le projet de construction du salon de coiffure. Monsieur le Maire répond que le permis de construire est à l'instruction.
- Si la Commune envisage de faire des travaux à l'intérieur de l'Eglise. Il lui est répondu qu'il faudrait établir un planning de travaux à longue échéance et contacter les différents services susceptibles de nous accorder des subventions (Bâtiments de France et autres)
- Il informe que suite aux difficultés rencontrées pour un permis de construire il faudra se renseigner car on ne peut plus construire en dessous de la côte altimétrique NGF de 5.80 mètres à cause des risques d'inondations.

Michel Bourdeau informe que les journées du Patrimoine se dérouleront les 16 et 17 septembre et le banquet des anciens le 1^{er} Octobre.

Jacky Le Cousin fait part d'une remarque d'un riverain de l'école qui se dit dérangé par le bruit des enfants. Il remercie le Maire de lui avoir prêté le Camion et les employés communaux pour la préparation de la fête et informe qu'une soirée bavaroise est organisée le 14 octobre au profit du Noël des enfants

Didier Sailly informe qu'il a reçu la redevance SPANC à payer et s'interroge sur l'intégration paysagère des nouvelles installations de mise en pression de l'eau au Puits Fouquet.

Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE